

Vous êtes employé chez un notaire ?

Votre salaire va augmenter !

De combien va augmenter votre salaire ?

Votre rémunération du mois de mai va augmenter de 0,07% par rapport à celle d'avril. Vous recevrez donc cette augmentation à partir de mai. Elle doit figurer sur votre fiche de salaire.

Pourquoi bénéficiez-vous de cette augmentation salariale ?

Le saut d'index n'est plus appliqué depuis avril, c'est pourquoi vous recevez cette augmentation.

Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à consulter notre article: <http://www.cgslb.be/fr/articles/le-saut-dindex-se-terminera-deja-fin-avril>

Vous n'avez pas reçu d'augmentation salariale ou vous avez des questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre secrétariat CGSLB.

Votre Liberté Votre Voix

